



Sensibilisation Coordination Santé Sécurité sur les chantiers de bâtiment

Public Concerné

Maitres d'ouvrage (publiques et privés)

Objectifs

Connaître et appliquer la délibération n°207 du 07 août 2012 relative à la santé sécurité sur les chantiers de bâtiment



Contenu de la formation (4 heures)

- Santé sécurité et BTP (risques dans le BTP, photos de situations accidentelles, statistiques CAFAT et INRS, approche économique de la prévention de l'OPPBTP)
- Origine de la réglementation (européenne, métropolitaine et calédonienne)
- Généralités (champs d'application, principes généraux de prévention, date d'application)
- Les acteurs et leurs responsabilités (le coordonnateur santé sécurité, le maitre d'ouvrage, les entreprises intervenantes, le maitre d'œuvre)
- Les documents liés à la coordination santé sécurité (registre journal, plan général de coordination, dossier d'interventions ultérieures sur ouvrage, plan particulier de santé sécurité)
- Au-delà de la réglementation (planning d'une mission de coordination, retour d'expérience, coût d'une mission par rapport au coût du projet, exercice de chiffrage)

Budget

68 250 CFP HT pour un groupe de maximum 10 stagiaires en session intraentreprise



CAPSE >> est organisme de formation professionnelle continue agréé DFPC.
>> est centre agréé du Centre National de Prévention et de Protection pour la zone Pacifique

CAPSE NC // 3 Rue Dolbeau // ZI Ducos // BP 12377 // 98802 Nouméa Cedex // Tel : 25 30 20 // Fax : 28 29 10

CAPSE NORD // Lot 50 // Lot Municipal // BP 318 // 98825 Pouembout // Tel / Fax : 42 41 40

Email : capse.nc@capse.nc // Site internet : www.capse.nc // www.cnpp.com